



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 31 mars 2022

**Objet de la délibération**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "AR REDADEG" -  
ACHAT KM REDADEG 2022**

Le trente et un mars deux mille vingt-deux à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-quatre mars deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien LE DOUSSAL , Christian LE BOULAIRE , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Joël TRÉCANT à Pascal LE LIBOUX, Marie-Françoise CÉREZ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Martine JOURDAIN à Yves GUYOT, Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ à Fabrice LEBRETON, Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE.

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Valérie MAHÉ désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

**N° 2022.03.005**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "AR REDADEG" - ACHAT KM REDADEG 2022**

**Rapporteur : Laure LE MARÉCHAL**

Depuis plusieurs années est organisé un évènement populaire, sportif, culturel, solidaire, festif en faveur de la langue bretonne et de l'animation du territoire : la course Redadeg.

Chaque édition rassemble un nombre important de participants (plus de 10 000).

En 2022, la course se déroulera du 20 au 28 mai 2022, de jour comme de nuit, sans interruption, sur 2022 km de Vitré à Vannes et traversera 340 communes bretonnes (sur 5 départements).

La Ville d'Hennebont s'est régulièrement impliquée dans cet évènement.

Afin de soutenir cette action, il est proposé « d'acheter » un kilomètre pour la somme de 350 €, de relayer la communication de l'organisateur et de prendre toutes les mesures d'accompagnement lorsqu'elle traversera le territoire de la Commune (arrêté de Police...)

Le passage de la course est prévu à Hennebont le 23 mai à 2 H 22.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

**Vu** la sollicitation de l'Association « Ar Redadeg »,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 07 mars 2022,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Vie » en date du 17 mars 2022,

**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** une subvention de 350 € à l'Association « Ar Redadeg »
- **DIT** que la dépense sera inscrite au compte 6574.

**Une élue ne prend pas part au vote.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)